



MAIRIE DE  
**GRAMBOIS**

**COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE**  
**du conseil municipal du 26 février 2019**

Le maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Convention carte temps libre avec la CAF pour un montant de 300 €. Unanimité
- Adhésion association Villages fleuris 2019 suite au maintien de notre fleur et encouragements. Montant catégorie 3 : 175 €. Unanimité

**Bail avec Mistral Habitat**

Bail emphytéotique délibéré mais il est nécessaire de changer l'intitulé du bail en « bail à construire ». Terrain nu ayant vocation à être bâti. Unanimité.

**Rezo Pouce**

Arrêté du Maire pour deux arrêts à Grambois (Nouvelle Ecole et Moulin du Pas)

**PLU : Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

Un travail est effectué avec le bureau d'études SOLIHA 84

Le maire présente les orientations générales du PADD, il rappelle également que le PLU avait été suspendu en 2013 suite à la loi ALUR et indique qu'il y a eu un assouplissement pour les extensions, annexes et dépendances, et qu'il faut tenir compte des contraintes de l'Etat et PPA. Le caractère rural sera préservé et les unités urbaines seront proches du centre historique.

2.6 Hab/maison en 2008.

2.3 Hab/ maison en 2019

Il précise que les orientations générales du P.A.D.D\* portent sur les principes suivants :

**1. PRESERVER ET VALORISER LA QUALITE PAYSAGERE DU TERRITOIRE, GARANT DU CADRE DE VIE**

1.1. Maintenir l'unité bâtie du centre historique

1.2. Valoriser les principaux sites paysagers structurants

**2. ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE MANIERE DURABLE ET RESPONSABLE**

2.1. Soutenir l'attractivité du village

2.2. Assurer un développement de l'urbanisation dans le respect du site

**3. GARANTIR LE MAINTIEN DES PRINCIPALES RICHESSES NATURELLES GRAMBOISIENNES**

3.1. Protéger les principaux ensembles naturels ayant un intérêt environnemental

3.2. Contribuer au maintien des espaces présentant un potentiel pour l'agriculture

L'objectif serait que la commune puisse atteindre environ 1400 habitants d'ici 2029 (+100 habitants supplémentaires), soit des besoins en logements estimés à une quarantaine de nouveaux logements. Environ 5 logements seront réinvestis au sein des secteurs urbanisés (dents creuses, divisions parcellaires,...) et 35 à 40 logements devront être réalisés sur foncier nu en extension. En se fixant comme objectif de modération de consommation de l'espace une densité moyenne de 18 logements par hectare pour les futures constructions sur foncier nu, 2,5 hectares environ seront nécessaires pour permettre l'accueil de cette nouvelle population.

Le maire présente la zone de projet.

Question de Christian Autard : il faut savoir ce que l'on souhaite et si l'on respecte la loi ALUR. Le maire explique que la loi sera respectée et que c'est l'Etat qui a décidé l'implantation de la zone et pas le maire.

Céline Alarçon : répartition des charges y compris sur la future population, légèrement augmentée, tout en préservant le village

Le maire conforte le point de vue de Céline Alarçon en expliquant qu'il s'agit aussi d'un équilibre économique, la commune avait perdu plus de 100 habitants

L'investissement pour la zone de projet ne pèsera pas sur la population car le choix est porté sur le propriétaire et non sur l'acheteur sur la zone AU

But : valoriser le patrimoine, augmenter la population en préservant la qualité de vie

Alain Tedde : dans quelle zone sont les terrains ?

Le maire : le PPRIf de 2013 a positionné cette zone en ZOP/ZRP.

Alain Tedde : que fait-on pour les gens restés en zone rouge alors qu'ils ont donné de leur terrain ?

Le Maire rappelle que le problème principal des propriétaires était la clause de non reconstructibilité, et que le problème a été réglé pour la totalité des habitations. Il précise que l'élargissement des voies publiques a été faite, non pas pour sortir de la zone rouge mais pour permettre aux services de secours d'agir dans les meilleures conditions.

Vote pour lancer la procédure :

- 2 absentions (Autard – Michaud)
- 1 élu ne prend pas part au vote (Tedde)
- 10 voix pour

### **Emplois saisonniers et service civique**

Un jeune a sollicité pour l'emploi d'un service civique

1 service civique 6 mois : coût 100€/mois 24h/semaine

3 emplois saisonniers pour l'été (mi-temps petites travaux)

Céline Alarçon : c'est bien d'embaucher des jeunes du village pour les sensibiliser au respect et enfin qu'ils communiquent avec d'autres

Le Maire : on leur rend service et on évite les problèmes

Christian Autard : ne peut-on pas demander au service civique d'aider les personnes en difficulté avec internet ? Le maire répond par l'affirmative en indiquant toutefois que le CLIC et le Centre Soxial organisent d'ores et déjà des permanences et formations.

Jacqueline Michaud : La personne service civique est-elle déjà formée ? Le maire répond oui. Unanimité.

### **Rappel réhabilitation du chemin de Fontviérano**

Pas mal de chantiers effectués en économie

Le nouveau groupe scolaire sera inauguré en présence d'une ancienne élève. La somme étant recueillie pour payer l'Ecole, nous allons relancer les travaux du Patrimoine

#### **Dossier conservation du Patrimoine**

Remparts, calades, mines d'eau, réservoir, fissures sous l'encoule...

Investir pour embellir et préserver pour l'avenir. Accord de principe et délégation au maire pour demander les subventions. Unanimité

### **Informations diverses**

Jacqueline Michaud demande où en est le dossier « accessibilité »

Le Maire : c'est prévu et il sera inscrit au budget 2019.

Alain Tedde : serait-il possible au Sautaire (4 poubelles) d'alerter les gens qui déposent, des risques de poursuites ?

Problèmes trous Chemin du Thor

Discussion à bâton rompu sur le problème des poubelles (saleté, nombres de containers non ramassés)

Alain Tedde a demandé si l'association RLG a eu sa subvention et émet des critiques sur son Président.

Questionnaire PCAET

Christian Autard aborde le problème d'absence de subventions de l'Etat pour le fonctionnement du site LPO de Buoux. Le maire précise que des démarches ont été engagées.